COMMUNE DE SAINT-JUST CHALEYSSIN
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
MODIFICATION N° 1 DU PLU

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 2026-123 en date du 16 novembre 2026, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-JUST CHALEYSSIN du mardi 8 décembre 2026 à 9h00 au vendredi 8 janvier 2027 à 16h, soit pour une durée de 32 jours.

Le projet de modification n° 1 du PLU a pour objets :

- Des évolutions du règlement écrit intégrant un chapitre spécifique pour les zones AUH dont les dispositions permettront de gérer les bâtiments déjà existants,
- Des évolutions des documents graphiques avec le remplacement des secteurs d'attente de projet par l'inscription de zones AUH strictes.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

La commissaire enquêtrice désignée est Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, en qualité de la commissaire enquêtrice, avec en suppléant Monsieur Bernard GIACOMELLI.

Pendant la durée de l'enquête,

→ Le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le projet de modification n° 1 du PLU, ainsi que les avis émis par le représentant de l'Etat et les personnes publiques associées :

- En mairie, siège de l'enquête : Mairie de SAINT-JUST CHALEYSSIN 220 Place Fernand Rey, 38540 SAINT-JUST CHALEYSSIN, aux jours et heures suivants, soit les lundis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 16h, les mardis et jeudis de 8h à 12h, ainsi que les samedis 12 et 19 décembre 2026 de 8h à 12h.
- Sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7832 .

→ Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés à la commissaire enquêtrice :

- Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de SAINT-JUST CHALEYSSIN,
- Par correspondance en mairie de SAINT-JUST CHALEYSSIN,
- Par messagerie électronique à l'adresse : enquete-publique-7832@registre-dematerialise.fr .

Un poste informatique avec accès gratuit au dossier est mis à la disposition du public en mairie de SAINT-JUST CHALEYSSIN, aux jours et heures énoncés ci-dessus.

Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête pour ceux reçus en format papier et consultables sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7832 pour ceux adressés par courriel.

La Commissaire Enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT-JUST CHALEYSSIN pour recevoir ses observations les :

- Mardi 8 décembre 2026 de 9h à 11h ;
- Mardi 15 décembre 2026 de 9h à 11h ;
- Mardi 29 décembre 2026 de 9h à 11h ;

- Vendredi 8 janvier 2027 de 14h à 16h.

Le projet de modification n° 1 du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au regard de la décision de l'autorité environnementale en date du 12 décembre 2025 se rapportant à la demande d'examen au cas par cas, entérinée par délibération du conseil municipal en date du 15 janvier 2026.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie de SAINT-JUST CHALEYSSIN et sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7832 dans le dossier d'enquête.

Dans les quinze jours suivant leur réception, le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de SAINT-JUST CHALEYSSIN, à la Préfecture de l'Isère et sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7832.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire de SAINT-JUST CHALEYSSIN.